

# COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL

## SÉANCE DU 26 MARS 2024

Date de la convocation du Comité syndical : 08 mars 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt quatre, le mardi vingt-six mars, à quinze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé à la mairie de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Alain ANCEAU, Cédric DE OLIVEIRA, membres titulaires, Philippe BOURLIER, membre suppléant

**Représentés par pouvoir** : Catherine PARDILLOS membre titulaire donne pouvoir à Nicole BELLANGER, Martine CHAIGNEAU, membre titulaire donne pouvoir à Alain ANCEAU.

**Absents excusés** : Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philippe BOURLIER

**Session ordinaire**

-oOo-

-----

**Madame SARDOU souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents pour ce Comité Syndical Budgétaire.**

**Madame Dominique SARDOU, Présidente du Syndicat constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 15 heures 30. Il est signalé que Monsieur DE OLIVEIRA, membre titulaire et Vice-Président du Syndicat, rejoint la séance dans quelques instants.**

**Le comité syndical désigne Monsieur Philippe BOURLIER en qualité de secrétaire de séance.**

**Madame la Présidente invite chaque participant a prendre connaissance du rectificatif déposé sur table concernant différents points présentés à l'ordre du jour.**

**Le déroulé de réunion est projeté en séance via un powerpoint.**

Madame la Présidente soumet le procès-verbal du Comité Syndical du 25 janvier 2024 à l'approbation des membres du Comité qui l'adoptent à l'unanimité.

-----

## 1. Donner acte de la Présidente au comité syndical

Conformément à la délibération du Comité syndical du 21 juillet 2021, Madame la Présidente donne acte de la décision prise dans le cadre de la délégation du Comité syndical depuis le dernier comité organisé le 25 janvier 2024 :

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DÉCISION	Coût T.T.C. /an
DC2024SMR01	06/02/24	Remplacement d'Équipements Sous Pression (ESP) confié à la société AXIMA Réfrigération + frais d'études (RAR)	24 000,00 € + 6 540,00 €
DC2024SMR02	06/02/24	Acquisition et installation d'une sauteuse à pression confiée à la société AXIMA Réfrigération	35 528,16 €
DC2024SMR03	06/02/24	Acquisition et installation de deux modules de plaques électriques confiée à la Société AXIMA Réfrigération	27 214,32 €
DC2024SMR04	20/02/24	Acquisition de petits équipements destinés à la cuisine centrale de Fondettes commandés auprès de la Société UGAP	8 189,17 €
DC2024SMR05	26/02/24	Prestation de modifications électriques confiée à la société AC ELEC	2 682,66 €
DC2024SMR06	26/02/24	Commodat passé entre la ville de Fondettes et le Syndicat Mixte dans le cadre d'une parcelle à usage agricole	0,00 €

**Madame Dominique SARDOU, Présidente, signale que les trois premières opérations listées ont été présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 du 25 janvier 2024.**

**Le commodat est un contrat non budgétaire permettant au syndicat d'exploiter la parcelle maraîchère de la Saulaie mise à disposition par la ville de Fondettes.**

## 2. Approbation du Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion du comptable du Syndicat Mixte nous a été transmis le 05 février 2024, tel que prévu par l'article L1612-12 du Code des Collectivités Territoriales.

Il a été constaté l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Madame la Présidente et du compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget général de l'exercice 2023.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion pour le budget général de l'exercice 2023.**

EXERCICE 2023	DÉPENSES DE L'EXERCICE	RECETTES DE L'EXERCICE	RÉSULTATS DE L'EXERCICE
INVESTISSEMENT	34 821,43 €	33 832,41 €	-989,02 €
FONCTIONNEMENT	1 418 311,18 €	1 343 671,31 €	-74 639,87 €

2023	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	RÉSULTATS DE L'EXERCICE	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire*	Solde de clôture
Investissement	394 703,29 €	/	-989,02 €		393 714,27 €
Fonctionnement	54 450,43 €	0,00 €	-74 639,87 €		-20 189,44 €
TOTAL	449 153,72 €	0,00 €	-75 628,89 €		373 524,83 €

### Investissement

En 2023, le Syndicat Mixte a émis en investissement plus de mandats de dépenses que de titres de recettes et a donc réalisé un déficit de 989,02 €. Fin 2022, le Syndicat avait terminé l'exercice avec un excédent cumulé de 394 703,29 €. Le Syndicat termine donc l'année 2023 avec un excédent de clôture d'investissement de 393 714,27 €.

### Fonctionnement

En 2023, le Syndicat Mixte a émis en fonctionnement plus de mandats de dépenses titres de recettes et a donc réalisé un déficit de 74 639,87 €. Fin 2022, le Syndicat avait terminé l'exercice avec un excédent cumulé de 54 450,43 €. Le Syndicat termine donc l'année 2023 avec un déficit de clôture de fonctionnement de 20 189,44 €.

Globalement, le Syndicat dispose fin 2023 de 373 524,83 € de reports excédentaires, ces derniers constituent le fonds de roulement du Syndicat.

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2023		Dépenses en €	Recettes en €
Résultat cumulé au 31/12/2023	Section de Fonctionnement	1 418 311,18 €	1 343 671,31 €
	Résultat reporté	/	54 450,43 €
	Section d'investissement	34 821,43 €	33 832,41 €
	Résultat reporté		394 703,29 €
<b>Reste à réaliser section investissement à reporter en n+1</b>		<b>26 590,00 €</b>	<b>/</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 479 722,61 €</b>	<b>1 826 657,44 €</b>
<b>Différence Recettes – Dépenses</b>		<b>346 934,83 €</b>	

*Sans reprendre les excédents de l'année antérieure, les réalisations de l'exercice 2023 sont les suivantes :*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	Dépenses en €	Recettes en €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Réalisation de l'exercice	1 418 311,18 €	1 343 671,31 €
<b>Déficit de fonctionnement 2023</b>		<b>-74 639,87 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Réalisation de l'exercice	34 821,43 €	33 832,41 €
<b>Déficit d'investissement 2023</b>		<b>-989,02 €</b>
<b>TOTAL DES SECTIONS CUMULÉES</b>	<b>1 453 132,61 €</b>	<b>1 377 503,72 €</b>
<b>Différence Recettes – Dépenses</b>	<b>-75 628,89 €</b>	

Madame SARDOU, Présidente, signale que l'ensemble des éléments budgétaires propres à cette réunion ont été annexés pour analyse à la note de synthèse transmise en amont de cette séance.

Il est précisé que l'ensemble des maquettes officielles budgétaires présentées ce jour se tiennent à la disposition des membres du Comité auprès de Madame DE VALBRAY, directrice du Syndicat

### 3. Vote du Compte Administratif 2023

Madame SARDOU ayant quitté la salle, le Comité Syndical adopte, sous la Présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Conseiller Départemental, le Compte administratif de l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice :

#### Fonctionnement

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
	CA 2023			CA 2023	
011 – Charges à caractère général	927 096,70 €		70 – Produits des services du domaine	116 151,79 €	
012 – Charges de personnel	434 415,00 €		74 – Dotations et Participations	1 225 507,26 €	
022 – Dépenses imprévues	0,00 €		75 – Autres produits de gestion courante	2,50 €	
65 – Autres charges de gestion courante	6 722,66 €		77 – Produits exceptionnels	100,00 €	
67 – Charges exceptionnelles	16 394,00 €		013 – Atténuation de charges	1 349,76 €	
042 – Dotations aux Amortissements	33 682,82 €		042 – Transfert entre sections	560,00 €	
			002 – Résultat de Fonctionnement reporté	54 450,43 €	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 418 311,18 €</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 398 121,74 €</b>	

#### Investissement

<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>		
	CA 2023	RAR 2023		CA 2023	RAR 2023
21 – Immobilisations corporelles	13 259,69 €	0,00 €	10222 – FCTVA	149,59 €	0,00 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	138 - Participation des collectivités	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	21 001,74 €	26 590,00 €	040 – Dotations aux Amortissements	33 682,82 €	0,00 €
040 – Transfert entre sections	560,00 €	0,00 €	001 – Résultat d'investissement reporté	394 703,29 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>34 821,43 €</b>	<b>26 590,00 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>428 535,70 €</b>	<b>0,00 €</b>

Il est rappelé qu'un excédent de recettes d'investissement de l'année 2022 a été reporté sur 2023 pour un montant de 394 703,29 €. En 2023, un déficit de recettes d'investissement est à noter pour un montant de 989,02 €, portant l'excédent cumulé à 393 714,27 €.

Il est précisé qu'un reste à réaliser de 26 590,00 €, postés à l'article 2031 « Frais d'étude » concernant le diagnostic technique obligatoire dans le cadre de la mise aux normes des équipements sous pression, est reporté en 2023, ainsi que le solde restant à exécuter par BioCentre dans le cadre de l'étude d'accompagnement souhaité.

EXÉCUTION DU BUDGET GÉNÉRAL 2023		Dépenses en €	Recettes en €
Réalisation de l'exercice	Section de Fonctionnement	1 418 311,18 €	1 343 671,71 €
	Section d'investissement	34 821,43 €	33 832,70 €
Restes à réaliser (RAR) à reporter en N+1	Section d'investissement	26 590,00 €	/

Approuve que, compte tenu des résultats constatés en section de fonctionnement et d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à l'affectation des résultats (conformément à l'article L2311-5 du CGCT), ceux-ci sont reportés sur l'exercice 2024 de la manière suivante :

- Déficit reporté à la section de fonctionnement : - 20 189,44 €
- Excédent reporté à la section d'investissement : 393 714,27 €

## 4. Vote du Budget Primitif 2024

Madame SARDOU rappelle les objectifs 2024 distincts de chacune des collectivités adhérant au Syndicat :

Pour le département :

- maintien de l'introduction des denrées biologiques à 37,50 % ;  
 - 12,50 % de denrées labellisées SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine), soit 50 % des produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,5 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

Pour la ville de Fondettes :

- maintien à 70 % d'introduction de denrées biologiques pour les écoles de Fondettes,  
 - maintien de 100 % de bio dans les crèches de Fondettes,  
 - 9,23 % de denrées labellisées SIQO, soit 79 % de produits de qualité tels que définis par la Loi EGALIM auxquels seront ajoutés 12,50 % de denrées issues de la production locale et des circuits courts.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif de l'exercice 2024 du Syndicat Mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes, arrêté ainsi qu'il suit :

### Fonctionnement

#### Dépenses

	BP 2024
011 – Charges à caractère général	1 105 624,16 €
012 – Charges de personnel	497 127,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	10 200,00 €
67 – Charges exceptionnelles	100,00 €
042 – Dotations aux Amortissements	60 000,00 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	20 189,44 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 693 240,60 €</b>

#### Recettes

	BP 2024
70 – Produits des services du domaine	136 250,50 €
74 – Dotations et Participations	1 329 120,10 €
75 – Autres produits de gestion courante	27 010,00 €
013 – Atténuation de charges	300,00 €
042 – Transfert entre sections	200 560,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 693 240,60 €</b>

### Investissement

#### Dépenses

	RAR 2023	BP 2024 Hors RAR
21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	225 064,27 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	26 590,00 €	1 500,00 €
040 – Transfert entre sections		200 560,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>26 590,00 €</b>	<b>427 124,27 €</b>
	<b>453 714,27 €</b>	

#### Recettes

	RAR 2023	BP 2024 Hors RAR
10 – Dotations (FCTVA)	0,00 €	0,00 €
13 – Participations des collectivités	0,00 €	0,00 €
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €	60 000,00 €
001 – Résultat d'investissement reporté	0,00 €	393 714,27 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>453 714,27 €</b>
	<b>453 714,27 €</b>	

La séance est levée à 16h20.

FAIT A FONDETTES, le 29 mars 2024

Publié le 05 avril 2024